

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La Rochelle, le 08/09/2021

## LEVÉE DE L'APPLICATION DU PASSE SANITAIRE AU CENTRE COMMERCIAL DE BEAULIEU À COMPTER DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE

Conformément aux instructions gouvernementales, le préfet de la Charente-Maritime a pris ce jour un arrêté préfectoral levant, à compter de mercredi 8 septembre 0h00, l'obligation de présenter le passe sanitaire à l'entrée du centre commercial de Beaulieu. En effet, le taux d'incidence dans le département est inférieur à 200 cas pour 100 000 habitants et en décroissance continue depuis plus de sept jours.

Les arrêtés sont consultables sur le site internet des services de l'État : https://www.charente-maritime.gouv.fr/

Tél.: 05 46 27 43 05 / Port.: 06 37 74 87 22

Courriel: pref-communication@charente-maritime.gouv.fr